

**ORDONNANCE DE POLICE**

**STAGE POUR ENFANTS AUX ÉTANGS, LE 4 NOVEMBRE 2017  
ET  
CONCOURS « CARNASSIER » AUX ÉTANGS LE 12 NOVEMBRE 2017.**

Le Collège communal,

- Vu la demande de l'asbl La Truite relative à l'organisation d'un stage le 4 novembre et d'un concours de pêche le 12 novembre 2017 sur le site des Etangs;
- Attendu qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons et des pêcheurs autour des Etangs;
- Attendu qu'il y a lieu de déroger au règlement communal sur la signalisation routière;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- A l'unanimité,

ARRETE :

- Article 1. Le 4 novembre 2017 de 07 h. à 18 h.00 et le 12 novembre 2017 de 06 h.00 à 18 h.00, la route sera barrée et la circulation sera interdite aux Etangs, du carrefour avec la rue de l'Egalité (sortie du cimetière) jusqu'à l'immeuble n° 1 (dans le sens des aiguilles d'une montre).
- Article 2. La circulation sur seconde partie de la rue des Etangs (de l'immeuble 1 à la rue de l'égalité) sera réservée aux seuls riverains pour lesquels le sens unique sera levé et la circulation réglée par un feu tricolore.
- Article 3. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.
- Article 4. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police fédérale, et aux services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 23.10.2017.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J. REMY-PAQUAY.

Th. DE BOURNONVILLE.